



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 011-211101951-20260320-D192026-AR



2026/29

COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 19/2026

Date convocation : 16.03.2026
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 11

Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : LOISEL Marie-France, MUZAS Mélanie, EVANS Lucy, BEAUPERE Régine, HERAULT Anne-Lawrence, conseillères municipales.

Messieurs : LEMOINE Cédric, COURTESSOLE Michel, JURADO Olivier, RASCOL Dorian, GORGUES Stéphane, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : HERAULT Anne-Lawrence

Objet : Désignation des membres de la commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Direction des finances publiques de l'Aude le priant de bien vouloir inviter le Conseil Municipal à dresser la liste de vingt-quatre contribuables devant lui permettre, selon les prescriptions de l'article 1650 du Code Général des Impôts, de choisir les membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal a désigné les personnes suivantes après s'être assuré que chacune d'elles :

- Est de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européennes,
- Est âgée de 18 ans au moins,
- Jouit de leurs droits civils,
- Est inscrite aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- Est familiarisée avec les circonstances locales,
- possède des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

Le conseil municipal a établi une liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs qui sera transmise à la Direction des finances publiques de l'Aude.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.

